

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 28 avril 2026**



SEANCE DU  
28 AVRIL 2026

OBJET DE LA  
DELIBERATION

SUBVENTIONS AUX  
ASSOCIATIONS  
ANNÉE 2026

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 22 avril 2026 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. BOUGHEZAL Julien. Mme WERQUIN Mildred. M. THUILLIEZ Laurent. Mme MIJUN Peggy. MM. BAILLET Alain (Proc. De Mme GOUAL Rahma). Mme POCKET Dominique. LENBA Ouassini. Mmes DUBAR Pauline. BLONDEAU Nathalie. MM. SCHOLLART Denis (arrivé à 19h10). RAVEZ Jean-Marie. Mme LEMAIRE Sabrina. M. SIX Roland. Mme DUJARDIN Séverine. M. SERIO Bernard. Mme MADAU Graziela. M. CROISIER Benjamin. Mme LECOCQ Monique. MM. BLONDEAU Olivier. RICHARD Frédéric (Proc. De M. FERNAND Matthieu). Mmes JOLY Audrey. CABOCHE Cécile. M. GIBOIRE Antoine. Mmes DIOUANI Sarah. LAMPIN Laurence.

Absents ayant donné procuration : Mme GOUAL Rahma. M. FERNAND Matthieu.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame DIOUANI Sarah.

**Monsieur le Maire** informe l'Assemblée que la Commune de Dourges réaffirme son soutien au tissu associatif local, acteur essentiel de la vie communale, contribuant au dynamisme sportif, culturel, social et citoyen du territoire.

Les subventions proposées au titre de l'année 2026 sont déterminées au regard des éléments transmis par les associations ainsi que des modalités d'intervention de la Commune, permettant d'apprécier notamment l'activité, le nombre d'adhérents, la structuration des associations et leur participation à la vie locale.

Ces modalités visent à encourager l'engagement bénévole, favoriser la pratique sportive et culturelle et assurer un soutien équitable aux différentes structures associatives de la commune.

**Monsieur le Maire** précise que les critères de répartition des subventions aux associations dourgeoises ont été définis par délibération du Conseil Municipal en date du 3 avril 2025, laquelle demeure applicable pour l'exercice 2026.

Il indique également que ces propositions ont été examinées par la Commission « Finances – Ressources humaines ».

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations au titre de l'année 2026 selon les critères de la délibération du 03/04/2025,

**Monsieur le Maire** demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** la délibération N°2 du Conseil Municipal du 3 avril 2025 fixant les critères de répartition des subventions aux associations durgeoises,

**Vu** l'avis de la Commission « Finances – Ressources humaines » du 14 avril 2026 ;

**Après en avoir délibéré, par 22 Voix Pour** (M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. BOUGHEZAL Julien. Mme WERQUIN Mildred. M. THUILLIEZ Laurent. Mme MIJUN Peggy. MM. BAILLET Alain (Proc. De Mme GOUAL Rahma). LENBA Ouassini. Mmes BLONDEAU Nathalie. LEMAIRE Sabrina. MM. SIX Roland. SERIO Bernard. Mme MADAU Graziela. M. CROISIER Benjamin. MM. BLONDEAU Olivier. RICHARD Frédéric (Proc. De M. FERNAND Matthieu). Mme CABOCHE Cécile. M. GIBOIRE Antoine. Mmes DIOUANI Sarah. LAMPIN Laurence).

**Madame POCLET Dominique, Monsieur SCHOLLART Denis, Madame LECOCQ Monique, Monsieur RAVEZ Jean-Marie, Mesdames DUJARDIN Séverine, DUBAR Pauline et JOLY Audrey étant membres du bureau au sein d'associations, ne prennent pas part au vote.**

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions suivantes, selon les critères de répartition de la délibération précitée :

<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES DURGEOISES (Affiliées à une fédération)</b>	
Amicale des Anciens Élèves de Dourges (football)	23 160 €
Association Basket Courcelles Dourges (basket)	50 000 €
Dourges Association Judo 62	3 160 €
Karaté-Club Dourgeois	22 350 €
Société de Tir	300 €
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES DURGEOISES (Non affiliées à une fédération)</b>	
Gymnastique Volontaire	520 €
Musculation et forme	300 €
Semelles au Vent	300 €
<b>AUTRES ASSOCIATIONS DURGEOISES</b>	
ACPG - CATM - TOE	300 €
AFAF 62	300 €
Amicale du Personnel Communal	600 €
Amicale Polonaise	300 €
APEL Collège Anne Frank	300 €
Association "Compagnie Les Saltimbanques"	300 €
Association "Les Jean Petits"	300 €
Association pour la Sauvegarde Église Saint-Stanislas	1 500 €
Aux chats Nodoco	300 €
Club de l'Amitié	300 €
Club Maquettes Plastique et Miniatures Dourgeois	600 €
Comité de coordination des Associations Patriotiques DOURGES	300 €
Confrérie du Rosaire	300 €
Cztery Smyki Ba Nie ino	300 €

REÇU EN PREFECTURE

le 05/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216202747-20260428-DEL202603-D

Décibels Chansons	300 €
Don du Sang Bénévole de DOURGES	800 €
Dourges Solidarité	300 €
Église St Piat - participation chauffage	1 500 €
Ensemble Chorale Moniuszko	300 €
Gorale	300 €
Harmonie Municipale	15 000 €
La Pétanque Dourgeoise	450 €
Le Scrabble dourgeois	300 €
Les Amis de l'école Publique (ancien DDEN)	300 €
Les Petits Originaux	200 €
Repair Café	600 €
Team tricocheuse	300 €
Wisla	600 €
<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>	
AFM Téléthon	300 €
École de Jeunes Sapeurs-Pompiers de la C.A.H.C.	90 €
I.M.E. Vie Active	300 €
Institut de Recherche sur le Cancer de Lille	300 €
<b>TOTAL</b>	<b>128 330 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat 2026 avec les associations dont le montant de subvention allouée est supérieur à 23 000 €.
- **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2026.
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre  
Le Maire,

Le secrétaire de séance

